

## 28 novembre 2014 - Chasseurs Gironde

Contribution Chasseurs Gironde

Cliquez pour agrandir



Ludon-Médoc, le 3 novembre 2014

Nos réf. :  
HS/ER/11.2014  
Objet :  
Enquête d'utilité publique GPSO  
PJ. : 3

Monsieur le Président de la Commission  
d'enquête GPSO Lignes nouvelles  
DDTM  
Service des Procédures Environnementales  
Cité Administrative  
BP 90

33090 BORDEAUX CEDEX

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de la position de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde et des acteurs cynégétiques girondins locaux sur les deux projets de création de lignes à grande vitesse Bordeaux – Toulouse et Bordeaux – Dax, mis à l'enquête publique le 14 octobre 2014.

Notre position s'appuie sur :

1. Une recherche de méthodologie adaptée à l'enjeu ;
2. Des considérations cynégétiques ;
3. Des considérations environnementales, humaines et économiques.

**Méthodologie.** Depuis 2006, la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde réclame ouvertement et notoirement (\*) une réflexion globale sur l'aménagement du territoire girondin, afin d'insérer équipements structurants et préservation de l'environnement, naturel et culturel, dans une seule et même politique d'aménagement du territoire. Elle répond ainsi à une double et légitime exigence, maintes fois exprimée par une très forte majorité de la population.

L'émergence au coup par coup de divers projets d'infrastructures autoroutières et ferroviaires (et leurs conséquences) s'est naturellement traduite par des réactions dans l'opinion fragmentées, qu'elles soient favorables ou non ; par des projets aveugles, des contradictions flagrantes, des choix diamétralement opposés aux préconisations environnementales comme urbanistiques. C'est pourquoi notre opposition ne se réduit pas au seul projet en cause aujourd'hui, qui ne constitue qu'un chapitre, mais répond aussi à l'absence de toute vision globale, une donnée que nous vous prions de prendre en grande considération.

**Arguments cynégétiques.** Les zones concernées par le double projet ont depuis fort longtemps acquis une solide réputation cynégétique, fondée sur une triple considération : un territoire, des espèces chassables, des hommes.

10, chemin de Labarde - CS70124 - LUDON MEDOC - 33294 BLANQUEFORT CEDEX  
Tél. 05 57 88 57 00 - Fax 05 57 88 57 01 - E-mail : fdc33@chasseurdefrance.com

Adossée à la vallée de la Garonne, la « Haute Landes » est une constituante clé du massif forestier gascon, dont elle forme une partie particulièrement attirante pour les oiseaux migrateurs, tout spécialement la palombe, appellation régionale du pigeon ramier, on y rencontre donc une concentration unique de postes fixes (palombières) à l'origine de maintes traditions. De nombreuses installations sont implantées soit sur le tracé, soit à proximité immédiate.

La « Haute Gironde » est également le refuge du grand gibier, sanglier, chevreuil, cerf, espèces exigeant de strictes mesures de gestion, prises en concertation avec les services de l'Etat. A cet égard, le fractionnement majeur ainsi que les cloisonnements engendrés par les projets, qui se traduiraient par de multiples enclaves, seraient autant d'empêchements aux déplacements des grands mammifères, à l'action raisonnée de chasse, à toute forme de gestion à la fois efficace et respectueuse. Il faut noter ici que la politique nationale de « couloirs » souligne l'importance du maintien de bonnes conditions de circulation du grand gibier.

Quant à la dégradation des territoires de chasse, déjà frappés par les incendies et les tempêtes, elle irait jusqu'à remettre en cause l'existence de l'association de chasse sur la commune de Bernos-Beaulac.

En outre, l'équilibre agro-sylvo-cynégétique ressort de la responsabilité officielle des chasseurs. Les inévitables concentrations d'animaux dans les secteurs enclavés auraient pour conséquence l'augmentation des dégâts (dont l'indemnisation est à la charge des chasseurs) sur les cultures agricoles avoisinantes, telles qu'à Bernos-Beaulac, Cudos, Captieux, Escaudes ...

**Arguments extra cynégétiques.** La nature de ces territoires et les chasses associées (paloumayres, équipages à courre...) ont engendré une authentique culture locale, avec son calendrier, ses rites, ses fêtes, sa gastronomie, en un mot son art de vivre, moteur aussi fort que reconnu de l'identité girondine. C'est tout le peuple de la « Haute-Landes » qui vit, accueille, célèbre la chasse et ses diverses conséquences. Il le fait non seulement sans atteinte aux grands équilibres naturels, mais en les illustrant et en les protégeant. L'exact contraire des projets en cause.

Il est essentiel de noter ici que, lors de la construction de l'A65, chacune des interventions mécaniques au niveau des complexes de landes humides situés en tête de bassins versants a eu des répercussions irrémediables, a) sur les réseaux hydrographiques des petits et moyens cours d'eau, d'une qualité unique et remarquable, b) sur les milieux connexes comme les zones humides d'une richesse écologique rare et fragile.

Rappelons que la Fédération Départementale des Chasseurs de la Gironde, Association agréée de protection de la nature, présente et active sur cinq cent communes, possède une expérience et une juste renommée fondée sur une conception de sa mission, dépassant de beaucoup la seule défense des intérêts cynégétiques. Elle est favorable au développement des transports en commun ; elle est suffisamment citoyenne pour savoir que multiples considérations sont à étudier, comme elle est suffisamment citoyenne pour dénoncer un projet néfaste aux intérêts de la population et à ceux des territoires concernés.

Ainsi, nous n'ignorons pas le contexte dans lequel se présentent ces projets qu'il s'agisse de la situation de RFF et de la SNCF, de la réévaluation de l'utilité réelle de LGV nouvelles, de la question des dessertes, de la réalité des engagements financiers, de l'utopie



du ferroutage, de l'étude de marché sur Midi-Pyrénées, sans compter la nécessité de gagner hypothétiquement et à grands frais quinze minutes sur une solution alternative moins prestigieuse mais infiniment plus sensée.

Sans remonter à la genèse de ce dossier, qui porte dès sa conception les germes de ses nuisances, nous vous prions de prendre en considération les carences en cascade qu'il comporte :

- absence totale de vision globale quant à l'avenir d'un département partagé entre de très fortes considérations démographiques, environnementales, touristiques, et placé au carrefour d'axes de transport ;

- absence de prise en compte des intérêts écologiques, culturels et économiques des espaces girondins (autres que le vignoble) ;

- absence de comparaison réelle entre les avantages supposés induits par les projets et les inconvénients divers – humains, faunistiques, économiques – dont les conséquences auraient non seulement un coût ponctuel, mais un prix à payer dans la durée ;

- absence de toute proposition sérieuse de compensation, due au manque de vision globale comme au manque de connaissance sur la réalité de l'impact.

**C'est pourquoi nous confirmons notre avis, d'autant plus défavorable que des solutions alternatives existent, à commencer par l'aménagement des tracés ferroviaires existants. C'est celui de la raison, à court et *a fortiori* à long terme.**

En vous priant de bien vouloir trouver en copie jointe une synthèse de tous les enjeux et de tous les préjudices que les acteurs cynégétiques devraient subir si ces projets allaient jusqu'à leur concrétisation, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir enregistrer l'ensemble de ces éléments.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de notre parfaite considération.

**Le Président**

**Henni SABAROT**

*(\*) Lors du débat public de 2006, la FDC33 a rédigé deux Cahiers d'Acteur détaillant nombre d'arguments restant d'actualité sur les projets LGV.*

10, chemin de Labarde - CS70124 - LUDON MEDOC - 33294 BLANQUEFORT CEDEX  
Tél. 05 57 88 57 00 - Fax 05 57 88 57 01 - E-mail : fdc33@chasseurdefrance.com